

*De nombreux animaux en semi-liberté peuplent le parc du Château. Afin de préserver leur tranquillité et leur sécurité, tous les animaux étrangers seront interdits dans nos jardins ainsi que dans les chambres.*

*Nous vous rappelons également que les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis au Grand Parc du Puy du Fou*

*Nous vous remercions de votre compréhension*

*Où laisser ses animaux lors d'un séjour au Château du Boisniard ?*

*Pensions pour chiens et chats*

- Les Herbiers : Espace Canin Aurélien 02 51 64 93 62*
- Cholet : Au rêve du Chat et du Chien 02 41 58 16 66*